

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



CONTRIBUTION DE L'UEMOA À L'AMÉLIORATION DE LA FISCALISATION DU SECTEUR INFORMEL

Habasso TRAORE
Chef de la Division de la Fiscalité Intérieure
Commission de l'UEMOA



CONTRIBUTION DE L'UEMOA À L'AMÉLIORATION DE LA FISCALISATION DU SECTEUR INFORMEL



Plan

1- Quelques éléments de définition du secteur informel

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

3- Rôle de la profession comptable dans la modernisation du secteur informel



1-Quelques éléments de définition du secteur informel (SI)

→ De manière générale: le secteur informel est **défini** comme l'ensemble des activités qui n'ont pas d'existence légale, et qui, de ce fait, sont inconnues de l'administration en général et de l'administration fiscale en particulier.

→ Le secteur informel est souvent qualifié d'**économie souterraine** parce que on y trouve:

- des activités non déclarées;
- des activités illicites ou exercées avec des moyens illicites.

1-Quelques éléments de définition du SI

→ Cependant, le critère de non enregistrement n'est pas déterminant car :

- il y a beaucoup d'acteurs (même de petite taille) qui sont enregistrés auprès de l'administration fiscale;
- il y a des acteurs du SI qui sont dans des domaines comme l'import-export et les prestations de services qui utilisent des documents officiels.

1-Quelques éléments de définition du SI

→ Caractéristiques principales du SI:

- petite taille économique de l'activité;
- mobilité dans l'exercice de l'activité;
- absence d'enregistrement auprès de l'administration (travail, sécurité sociale, impôts)
- non tenue de comptabilité;
- non paiement de taxes fiscales ou paiement de petits montants de taxes (sous imposition);
- absence de financement bancaire etc.

1-Quelques éléments de définition du SI

→ Importance du SI dans l'économie

(voir étude de Mr A Mbaye et N Benjamin):

- La valeur ajoutée du secteur informel compte pour 40 à 70% du PIB pour les pays de l'UEMOA).
- Des secteurs entiers de l'économie relèvent de l'informel comme le secteur primaire, l'artisanat, le transport, la restauration, etc.
- environ 80% de l'emploi dans les Etats de l'Union est fourni par le SI.

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

→ Selon Mbaye et Benjamin (*« Le Secteur informel dans les pays de l'Afrique de l'Ouest: Institutions, taille et politiques »*):

- les impôts collectés sur le SI sont inférieurs à 3% des recettes fiscales totales.
- l'évasion fiscale imputable peut atteindre 12% du PIB.
- Exemple: à Dakar , en 2006:
 - *le taux de recouvrement de la CGU était de 51,34%*
 - *le taux de manque à gagner fiscal , c'est-à-dire la différence entre l'impôt théorique dû et l'impôt recouvré était de 48,66%*

→ Ces chiffres montrent le faible niveau de fiscalisation du SI

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

→ Causes de la sous fiscalisation du SI:

- un dispositif fiscal souvent complexe et inaccessible aux acteurs concernés;
- un accompagnement/encadrement insuffisant ou peu efficace de l'administration;
- les problèmes d'éthiques: corruption des fonctionnaires d'où mauvaise application des textes;
- interférence politique: protection du SI urbain par le personnel politique (clientélisme électoral)

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

→ Quelques solutions possibles:

□ améliorer le dispositif fiscal en place:

- améliorer les textes portant sur la patente synthétique dans les Etats membres ;
- revoir à la hausse les montants des cotisations d'impôts pour la patente synthétique ;
- organiser les services fiscaux de gestion des contribuables:
 - augmenter les centres des impôts chargés du SI ;
 - accroître les moyens du contrôle fiscal dédié au SI

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

→ Quelques solutions possibles:

- **Renforcer /créer les structures d'encadrement du SI :**
 - développer les CGA dans les Etats de l'Union (en relation avec les ONECCA et les Chambres de Commerce) ;
 - développer les centres de formalités des entreprises (en relation avec les Chambres de Commerce);
 - encourager la création des organisations professionnelles du SI pour faciliter le dialogue avec l'administration

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

→ Mesures prises par l'UEMOA pour améliorer la fiscalisation du SI:

- l'adoption du **SYSCOA en 1996** (et modifié en 2013) qui comporte un système comptable dédié aux petites et moyennes entreprises ;
- **la promotion des Centres de Gestion Agréés (CGA)** à travers la directive n°04/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 : *octroi des avantages fiscaux aux adhérents des CGA (qui proviennent essentiellement du SI)*

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

□ L'amélioration de la fiscalisation des acteurs du SI organisée par la directive n° 07/2001/CM/UEMOA du 26 novembre 2001 portant adoption d'un régime harmonisé de l'acompte sur impôt assis sur les bénéficiaires au sein de l'UEMOA:

-acompte assis sur toutes les importations et toutes les ventes effectuées par une entreprise assujettie à un régime d'imposition réel ;

-constitue un minimum d'imposition des entreprises non assujetties au régime d'imposition réel ;

-acompte non récupérable pour les contribuables soumis au régime de la patente synthétique ou d'un régime forfaitaire (SI)

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

→ En 2006 : adoption par l'UEMOA d'un Programme de transition fiscale dont l'objectif principal est la mobilisation optimale des ressources fiscales pour les besoins de financement du développement.

→ Au cœur de ce Programme de transition fiscale, se trouve l'élargissement continu de l'assiette fiscale à travers une fiscalisation optimale de l'ensemble des citoyens et des acteurs économiques.

2- Actions de l'UEMOA pour une meilleure fiscalisation du secteur informel

→ L'élargissement de l'assiette passe par le rehaussement de la part du SI dans les recettes fiscales à travers :

□ **l'amélioration de la gestion administrative des contribuables** : création de centres des impôts spécialisés, segmentation des contribuables, lutte contre le SI frauduleux à travers la détection de contribuables en situation irrégulière etc.

□ **l'échange de renseignements entre les administrations fiscales et douanières** (voir Directive n°02/2012 portant création de plateformes d'échanges d'informations entre les douanes et les impôts) :

▪ **immatriculation obligatoire de tous les contribuables** (dont notamment les importateurs) ;

▪ **partage des données sur les importations** entre les services douaniers et fiscaux en temps réel et par l'outil informatique

3- Contribution de la profession comptable à la modernisation du SI

→ Professionnels comptables:

- acteurs de la production des données financières fiables, transparentes;
- garants de la bonne application des normes comptables (SYSCOA) dans l'Union à travers le CCOA et le CPPC;
- en charge de l'encadrement et de l'assistance aux entreprises et entités économiques dont les acteurs du SI;

→ Rôle attendu des professionnels comptables:

- nécessité de s'impliquer auprès des PME et des TPE (secteur informel) pour leur apporter l'accompagnement nécessaire pour leur modernisation de leur gestion

3- Contribution de la profession comptable à la modernisation du SI

→ Implication dans l'animation des CGA en vue de pousser les TPE/PME à aller vers la formalisation/modernisation basée sur:

- sur l'enregistrement de l'activité auprès des administrations (pour des besoins de sécurité juridique, de production de données pour la comptabilité nationale, etc.
- la tenue de comptabilités (au moins le SMT) pour des besoins de l'analyse de rentabilité pour l'entrepreneur et de déclarations fiscales;
- la bancarisation progressive de l'activité: ouverture de comptes bancaires, recours à l'emprunt etc.

Merci pour votre aimable attention



ans



UEMOA